

La structure des Nations Unies, leur mode de financement et de fonctionnement, les moyens humains et matériels mis à leur disposition par les États membres, sont, de toute évidence, des facteurs de leur réussite dans la réalisation de leurs buts. C'est pour cette raison que le Canada, à l'exemple d'autres membres, s'intéresse vivement aux questions parfois controversées du budget et de la gestion des programmes des Nations Unies, ainsi qu'aux attributions du Secrétariat et au travail accompli par celui-ci.

Les membres exercent un contrôle financier et administratif par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, et plus particulièrement de sa cinquième Commission, qui traite des questions administratives et budgétaires. L'intérêt du Canada pour ces questions s'explique principalement par son désir de voir l'O.N.U. fonctionner avec compétence et efficacité, en organisation capable de réaliser les buts énoncés dans la Charte ou acceptés par les membres depuis sa promulgation. Il s'explique aussi par le fait qu'en raison de sa taille et de sa croissance, l'O.N.U. exige un contrôle de plus en plus étroit. En effet, les dépenses inscrites au budget ordinaire et couvertes par les cotisations des États membres sont passées d'environ 19 millions de dollars américains en 1946 (première année budgétaire), à 107 millions en 1965. En 1975, par suite de l'inflation et de l'instabilité monétaire, mais aussi d'une expansion régulière des programmes, les dépenses correspondantes s'élevaient, estime-t-on, à 441 millions de dollars américains, sans compter le montant additionnel de 80 millions prélevé aussi par cotisation et affecté aux opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient (FUNU et UNDOF).

Ainsi, en 1975, le Canada, dont la quote-part était fixée à 3.18%, a versé la somme fort appréciable de 11.4 millions de dollars au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient. Le barème de cotisation est révisé par l'Assemblée générale, normalement tous les trois ans, pour tenir compte des fluctuations de la capacité financière des membres, de l'admission de nouveaux pays et de plusieurs autres facteurs. Pour l'année financière 1974-1975, les contributions volontaires du Canada aux programmes et activités relevant des Nations Unies